



Wallonie



Service public
de Wallonie

DEPARTEMENT DE LA GESTION ET
DES FINANCES DES POUVOIRS
LOCAUX

DIRECTION DES RESSOURCES
FINANCIERES

Avenue G. Bovesse, 100
B-5100 Namur
Tél. : 081 32 37 67
Fax : 081 32 37 80

Vos réf. : /
Nos réf. : SPW/O50102/RF2018/236/LB/PMA
Annexe(s) : /

Votre contact : Pauline MASCIA – 081 32 73 07 – pauline.mascia@spw.wallonie.be
Directeur : Laurent BOSQUILLON – 081 32 37 67 – laurent.bosquillon@spw.wallonie.be

Objet : Reporting dans le cadre du SEC 2010 (Fiche 9)

Namur, le – 9 JUL. 2018

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre du SEC 2010, notre Direction générale est chargée de collecter de manière standardisée les informations financières et qualitatives permettant d'analyser systématiquement la classification sectorielle pour certaines entités¹ pour le compte d'EUROSTAT via l'Institut des Comptes nationaux (ICN).

A cet effet, nous vous invitons à remplir un tableau standard disponible sur le portail <http://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/Jahia/site/dgpl/accueil/actualites> et à le renvoyer par courriel à l'adresse suivante pour le **07 septembre 2018 au plus tard** : ressfin.dgo5@spw.wallonie.be.

Le document à télécharger se présente sous la forme du fichier Excel suivant :

Fiche n°9 « Reporting participations » permettant de déterminer si vous détenez des participations dans d'autres instances.

Dans l'onglet « participations », après vous être identifié (entité mère), il vous est demandé de mentionner les participations de votre structure dans d'autres structures en renseignant :

- le numéro d'entreprise de l'entité au sein de laquelle la participation est détenue ;
- le nombre de droits sociaux directs détenus au sein de la participation ;
- le pourcentage des droits sociaux détenus au sein du total de la participation ;
- ainsi que la valeur comptable de la participation détenue.

¹ Suivant le Protocole entre l'Institut des comptes nationaux, l'Etat fédéral, la Région wallonne, la Région flamande, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française, la Communauté flamande, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française, la Commission communautaire flamande relatif à la transmission des données nécessaires pour établir les comptes des administrations publiques et pour la procédure concernant les déficits excessifs.



DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ
Avenue Gouverneur Bovesse 100, B-5100 Namur (Jambes) • Tél. : 081 32 72 11 • Fax : 081 32 37 80

N'hésitez pas à prendre contact si vous désirez de plus amples informations (081/32.73.07 ou au 081/32.37.36).

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice générale



Françoise LANNOY